

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 19 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf décembre, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, à la mairie, à 19 h.

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, Mme MILLON, MM. ETAY, CHEVALIER, Adjoints, Mmes OBLETTE, POIZAT, HOCINE, MM MURAT, ANDRO, VALLO, SENDRA

Etait absent :

Secrétaire élu pour la séance : Mme Denise MILLON

Date de la convocation : 12 décembre 2019

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2019-52/ Révision statutaire de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 :
délibération complémentaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment :

L'article L.5211-4-1 précisant que le transfert de compétences d'une commune à une communauté d'agglomération entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre ;

L'article L.5216-5 précisant les différentes compétences exercées par les communautés d'agglomération ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 136 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, portant modification des statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2019 portant révision des statuts de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 novembre 2019 relative à la révision des statuts de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) autorise les communes à s'opposer au transfert de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » sous réserve que 25 % des communes appartenant à l'établissement public intercommunal et représentant 20% de sa population se prononcent en ce sens dans un délai de 3 mois soit avant le 24 décembre 2019.

Considérant que la révision des statuts de Roannais Agglomération vise cette compétence et que la volonté politique est de ne pas l'exercer ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

S'opposer au transfert de la compétence « **2.2 Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** » au 1^{er} janvier 2020 ;

Préciser que le Conseil municipal demeure favorable à la révision des statuts de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

Demander au Maire de notifier cette délibération au Président de Roannais Agglomération ainsi qu'au Préfet de la Loire

2019-53/ Décision Modificative N°4

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif 2019, car les crédits à certains articles sont insuffisants.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentat°	Diminution	Augmentat°
INVESTISSEMENT				
D 2041583-249 : Extension réseau relais Bouygue	22 000 €			
D 2117-171 : Achat parcelles boisées	124 700 €			
D 2182-174 : Acquisition matériel voirie		50 000 €		
D 2313-230 : Bâtiments Réhabilitation (COCS)		96 700 €		
TOTAL	146 700 €	146 700 €		
TOTAL GENERAL		0 €		0 €

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

2019-54/ Décision Modificative N°5

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif 2019, car les crédits à certains articles sont insuffisants.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentat°	Diminution	Augmentat°
FONCTIONNEMENT				
022 : Dépenses imprévues fonctionnement	66,00 €			
66111 : Intérêts réglés à l'échéance		66,00 €		
TOTAL	66,00 €	66,00 €		

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

2019-55/ Avenant n°1 au lot n°11 Electricité courants faibles chauffage VMC pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires comprenant la création d'une baie de brassage et l'ajout de 6 prises électriques.

Le montant de la plus value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise THEVELEC SARL SARL, s'élève à 1 135,60 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°11 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°11 Electricité courants faibles chauffage VMC pour un montant de 1 135,60 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2019

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 20 h.